

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU COLLÈGE DU 25 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-2-02

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 et R. 114-4 ;
Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, notamment son article 19 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Après en avoir délibéré le 25 septembre 2025,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}

Est approuvé le plafond d'emplois de l'année 2025 :

- 128 ETPT sous plafond d'emplois État ;
- 0 ETPT sous plafond d'emplois établissement.

ARTICLE 2

Sont approuvées :

Les autorisations budgétaires suivantes :

28 170 000 euros d'autorisations d'engagement, dont :

- 14 750 000 euros en personnel ;
- 13 410 000 euros en fonctionnement ;
- 10 000 euros en investissement.

22 850 000 euros de crédits de paiement, dont :

- 14 750 000 euros en personnel ;
- 8 090 000 euros en fonctionnement ;
- 10 000 euros en investissement.

23 250 000 euros de prévisions de recettes

Un solde budgétaire excédentaire de 400 000 euros.

Les prévisions comptables suivantes :

- + 571 970 euros de variation de trésorerie ;
- + 410 000 euros de résultat patrimonial ;
- + 625 000 euros de capacité d'autofinancement ;
- + 615 000 euros de variation du fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, du plan de trésorerie, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont joints en annexe.

ARTICLE 3

La présidente du Haut Conseil est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

La présidente du Hcéres
signée
Coralie Chevallier

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents au moment du vote : 15
Abstentions/refus de vote : 0
Contre : 0
Pour : 15